

# VILLETTE-LES-ARBOIS

39600

Tél. : 03 84 37 47 38

communedevillettelesarbois@orange.fr

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU ~~25 MARS 2016~~ 02 JUIN 2016.

Présents : Bernard ONCLE, Marie-Odile FOYET, Pierre AMIET, Dominique GASNER, Yves REYNAUD, Marie Thérèse MOUREY, Monique BRIDAULT, Marie-Noëlle SAULDUBOIS, Luc LOUIS, Patrice PICHOT

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle SAULDUBOIS

La séance est ouverte à 18h35

Le compte rendu de la réunion du 25 mars 2016 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque est adopté.

### Ordre du jour

- Opérations comptables : décisions modificatives
- SIVOS : modification des statuts
- Fusion des communautés de communes
- Location salle polyvalente
- Carte communale et zonage d'assainissement
- Lagunage
- Questions diverses : construction de clôtures  
recensement de la population

### 1. Opérations comptables :

#### 1.1. Intégration de l'étude pour les travaux de la salle polyvalente :

ouverture de crédits pour intégration au patrimoine de la commune des études préalables aux travaux de la salle polyvalente (opération d'ordre à effectuer à la fin des travaux)

recettes d'investissement chapitre 041 compte 2031 : + 5 441,80 €

dépenses d'investissement chapitre 041 compte 21318 : + 5 441,80 €

#### 1.2. Délibération modificative (DM) n° 1

Pour régularisation, il est proposé la DM suivante sur le budget M14 exercice 2016 :

Dépenses d'investissement : travaux SIDEC

chapitre 21 compte 21538 : - 18 000€

compte 238 : + 18 000€

Les 2 délibérations sont adoptées à l'unanimité.

### 2 Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) d'Arbois : modification des statuts

Jusqu'à présent, les communes adhérentes participaient financièrement à hauteur de 100 % au prorata du nombre d'élèves inscrits dans un établissement de l'enseignement public pour les dépenses suivantes :

fournitures scolaires, participation aux classes de découverte, fêtes de fin d'année.

Le Code de l'Education rend obligatoire la participation pour les enfants de plus de 6 ans inscrits dans un établissement privé, facultative pour les moins de 6 ans. Lors du comité syndical du 31

mars 2016, le SIVOS d'Arbois a donc décidé d'engager une procédure de modification de ses statuts afin de prendre en compte la participation obligatoire au groupe scolaire Saint-Just pour les enfants de plus de 6 ans inscrits en primaire.

Le conseil municipal à l'unanimité est favorable à la modification des statuts proposée par le SIVOS d'Arbois.

### **3. Fusion des communautés de communes**

Le préfet du Jura, par arrêté du 29 mars 2016, a notifié le projet d'une nouvelle communauté issue de la fusion de la communauté de communes d'Arbois avec la communauté de communes de Poligny et la communauté de communes de Salins. Cela représente 23 300 habitants répartis sur 66 communes

Ce projet de périmètre, qui correspond à la proposition que nous avons faite lors de la réunion du 22 octobre 2015, reçoit l'accord du conseil municipal à l'unanimité.

### **4. Location de la salle polyvalente**

La salle des associations de la mairie est réservée à titre gratuit aux associations à but non lucratif ayant leur siège à la mairie de Villette (cf. délibération du 26 mai 2009).

Pour répondre aux demandes ne remplissant pas ces conditions, il est proposé de louer la salle polyvalente pour des activités adaptées aux locaux dans les conditions suivantes :

- . mise à disposition de la grande salle seule en dehors des vacances scolaires
- . disponibilité de la salle du lundi 14h au jeudi soir (priorité aux locations : FNACA, APEI, ...)

. Tarifs :

jusqu'à 24 séances/groupe : forfait de 360 €

au-delà de 24 séances/groupe : 520 €

. accord du conseil municipal

Un règlement intérieur sera mis en place.

Les conseillers municipaux à l'unanimité adoptent ces dispositions.

### **5. Carte communale et zonage d'assainissement : enquête publique**

Le projet de carte communale a été validé par la commune et les avis des services concernés. Nous arrivons maintenant à la phase administrative d'enquête publique :

- Saisine du Président du tribunal administratif pour désignation du commissaire-enquêteur.
- Arrêté du maire de mise à l'enquête publique de la carte communale.
- Texte de publicité dans deux journaux
- Enquête publique pour rapport et conclusions du commissaire-enquêteur
- Arrêté du préfet

### **6. Lagunage**

Par courrier du 14 janvier et du 21 avril 2016, la DDT signalait des dysfonctionnements de la lagune et nous demandait quelles mesures nous comptions prendre.

Pour faire le point sur ce qui apparaissait comme des injonctions, le maire a été reçu à sa demande par la chef du service de l'eau, des risques de l'environnement et de la forêt le mardi 24 mai à la préfecture.

Il ressort de la discussion que l'installation est globalement conforme à la réglementation et que l'entretien est satisfaisant. Face à une réglementation en constante évolution, le rôle des services de la DDT est d'accompagner et conseiller les collectivités.

### **7. Questions diverses**

#### **7.1. Construction de clôtures**

Il est rappelé que, par délibération du 4 décembre 2007, l'édification de clôtures et de murs est soumise à une procédure de déclaration préalable à déposer à la mairie.

#### **7.2. Recensement de la population**

Afin de procéder au recensement prévu à Villette en 2017, nous sommes à la recherche d'un agent recenseur.

Pour toute information, s'adresser à la secrétaire de mairie

La séance est levée à 19h50

La Secrétaire de séance

Marie-Noëlle SAULDUBOIS



Le Maire



Bernard ONCLE

